

Monsieur CAZABAN Jean
Bâtiment EOSS
22, rue Johannes Kepler
64000 PAU

COMMUNAUTÉ EMMAÛS LANDES-PAYS BASQUE

361 route Emmaüs Baudonne
40220 TARNOS

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

Jean CAZABAN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine

COMMUNAUTÉ EMMAÛS LANDES - PAYS BASQUES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

À l'Assemblée Générale,

Opinion : refus de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 22 juin 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Communauté Emmaüs Landes-Pays-Basque, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, dans le contexte d'une mission de régularisation et tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement du refus de certifier

Motivations du refus de certifier

Les prescriptions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux personnes morales de droit privé non commerçantes ne sont pas dans l'ensemble respectées.

Il en est ainsi :

- des legs et des donations, qui doivent être comptabilisés dès leur acceptation ou à la date d'entrée en jouissance. Ces libéralités doivent également faire l'objet d'information détaillées en annexe et ce jusqu'à leur complet dénouement ;
- Les fonds propres ne respectent pas les dispositions d'affectation des résultats telles qu'elles sont prévues à l'article 14 des statuts de l'association ;
- L'objet même de l'association consiste à financer ses activités à partir de dons en nature dont elle bénéficie et qui sont destinés à être revendus. Ces dons en nature destinés à être cédés doivent faire l'objet d'une information hors bilan en engagements reçus lorsqu'ils sont significatifs et qu'il est possible de les inventorier, de les valoriser, sans entraîner des coûts de gestion importants. A défaut l'annexe doit expliquer l'absence d'engagement hors bilan ;
- Les prêts à usage (commodats), notamment concernant les immeubles bâtis et non bâtis, ne sont traités ni en pied du compte de résultat ni en annexe ;
- Les autres contributions volontaires en nature, dont les abandons de frais et les temps alloués par les bénévoles à l'association, ne sont pas non plus traités ;
- L'information relative aux engagements de retraite n'est pas apportée dans l'annexe ;

- Le concept de l'association repose sur l'Appel à la Générosité du Public. Le règlement précité prescrit des dispositions qui contribuent à assurer une plus grande transparence sur l'objet de la collecte et

Tél : 05.59.84.89.71

Email : jean.cazaban@eoss.fr

l'utilisation des fonds vis-à-vis des tiers. L'annexe aux comptes annuels doit apporter des informations explicites et présenter un Compte de Résultat par Origine et Destination à partir duquel doit être constitué un Compte d'Emploi annuel des Ressources ;

- L'annexe doit comporter un tableau de variation des fonds propres spécifique à l'Appel à la Générosité du Public ;

- L'annexe peut également comporter un tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et les rubriques du compte de résultat par origine et destination, et entre les contributions volontaires du compte de résultat et les rubriques du compte de résultat par origine et destination ;

L'absence de documents prévus réglementairement et le nombre des informations non produites ne permettent pas de quantifier les incidences sur les comptes de ces anomalies significatives identifiées et non corrigées.

Enfin, au titre des événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice, l'annexe indique que l'association a été assignée devant le Tribunal des Prud'hommes en 2024 et que la demanderesse prétend à percevoir 100 000€ de dommages et intérêts. Or, la demanderesse prétend à percevoir la somme de 190 000€, soit une différence s'élevant à 90 000€. Il n'est pas indiqué les indemnités légales de licenciement, ni les indemnités compensatrices de congés payés qui sont dues.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Compte tenu des points de désaccord exprimés dans le paragraphe « Fondement du refus de certifier » ainsi que de la nature de l'opinion émise, nous n'avons pas été en mesure d'apprécier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidence et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Il ne nous a pas été permis non plus de vérifier la publication sincère des comptes annuels de l'exercice précédent car ceux-ci n'ont pas été publiés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Tél : 05.59.84.89.71
Email : jean.cazaban@eoss.fr

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, 11 juin 2026

Jean CAZABAN
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	223 886	219 789	4 097	4 669
Constructions	69 325	51 703	17 622	10 644
Installations techniques, matériel et outillages industriels	163 420	133 115	30 304	24 357
Autres immobilisations corporelles	192 825	170 803	22 022	31 160
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	297		297	465
Prêts	140		140	140
Autres immobilisations financières	3 973		3 973	2 893
TOTAL I	653 866	575 410	78 456	74 328
Comptes de liaison				
II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	48 041		48 041	1 635
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	15 620		15 620	9 726
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	583 931		583 931	535 725
Charges constatées d'avance	6 635		6 635	25 130
TOTAL III	654 227		654 227	572 216
Frais d'émission des emprunts				
IV				
Primes de remboursement des obligations				
V				
Ecart de conversion actif				
VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 308 093	575 410	732 683	646 544

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	402 122	367 377
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	98 624	34 745
Situation nette	500 746	402 122
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	500 746	402 122
Comptes de liaison		
FONDS REPORTES ET DEDIES	II	
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	155 954	175 597
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 468	39 141
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	25 631	25 533
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 885	4 150
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	231 937	244 422
Ecart de conversion passif		
TOTAL VI		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	732 683	646 544

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	285	320
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 266 917	1 078 063
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	26 933	730
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	305	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	62	88
TOTAL I	1 294 503	1 079 201
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	538 547	453 990
Aides financières	29 557	11 383
Impôts, taxes et versements assimilés	6 255	7 423
Salaires et traitements	98 141	93 257
Charges sociales	36 131	33 596
Dotations aux amortissements et dépréciations	20 527	25 223
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	439 541	406 397
TOTAL II	1 168 699	1 031 268
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	125 804	47 933
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 437	1 339
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	2 437	1 339
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	918	1 078
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	918	1 078
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 519	260
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	127 323	48 193

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 002	4 167
Sur opérations en capital	5	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	3 007	4 167
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	11 813	6 950
Sur opérations en capital	19 892	10 665
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	31 705	17 615
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-28 699	-13 448
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 299 946	1 084 707
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 201 322	1 049 962
EXCEDENT OU DEFICIT	98 624	34 745
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 732 683 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 98 624 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir. (à détailler)

Emprunts

Au cours de l'exercice 2021, l'entité a souscrit un emprunt d'un montant de 200 000 euros sur 10 ans.

Le montant restant à rembourser au 31/12/2023 est de 155 954.05 euros.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Un litige salarié est né en 2024 avec une assignation au prud'hommes. Le salarié réclame 100 000€. Une provision pour litige sera constatée dans les comptes 2024. Le montant sera déterminé en fonction des éléments reçus par l'avocat et le service social.

Etat des immobilisations

6/12

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains	223 886		
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui	10 187		
- Générales, agencements et aménagements constructions	49 680		9 458
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage	149 136		14 285
- Générales, agencements et aménagements divers	42 584		
Matériel :			
- De transport	56 569		
- De bureau et informatique, mobilier	93 673		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	625 713		23 743
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	465		
Prêts et autres immobilisations financières	3 033		1 000
TOTAL	3 498		1 000
TOTAL GENERAL	629 211		24 743
CADRE B	Diminutions		Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession	Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains			223 886
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			10 187
- Gales, agencts et aménagt. const.			59 138
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			163 420
- Gales, agencts et aménagt. divers			42 584
- De transport			56 569
Matériel :			
- De bureau et informatique, mobilier			93 673
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL			649 456
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	168		297
Prêts et autres immobilisations financières			4 113
TOTAL	168		4 410
TOTAL GENERAL	168		653 866

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice	
Frais d'établissement et développement								
Donations temporaires d'usufruit								
Autres postes d'immobilisations incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
219 216								
572								
219 789								
Constructions - Sur sol propre								
:								
- Sur sol d'autrui								
10 187								
10 187								
Installations générales, agencements et aménagements des constructions								
39 036								
2 480								
41 516								
Installations techniques, matériel et outillage industriel								
124 779								
8 336								
133 115								
Installations générales, agencements et aménagements divers								
41 888								
424								
42 312								
Matériel de transport								
27 644								
8 054								
35 698								
Matériel de bureau et informatique, mobilier								
92 133								
660								
92 793								
Emballages récupérables et divers								
TOTAL								
554 883								
20 526								
575 410								
TOTAL GENERAL								
554 883								
20 526								
575 410								
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations						Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et dvp.								
Donations temporaires d'usufruit								
Autres postes d'immo. incorp.								
TOTAL								
Terrains								
Constructions - Sur sol propre								
:								
- Sur sol d'autrui								
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.								
Inst. tech. mat. et outil. indus.								
Inst. gales, agenc. et aménag. divers								
Matériel de transport								
Mat. de bureau et info. mob.								
Emballages récup. et divers								
TOTAL								
Frais d'acq. de titres de particip.								
TOTAL GENERAL								
DOTATIONS NON VENTILEES		REPRISES NON VENTILEES		TOTAL GENERAL NON VENTILE				
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	140	140	
Autres immobilisations financières	3 973		3 973
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	48 041	48 041	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	2 547	2 547	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	882	882	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	12 191	12 191	
Charges constatées d'avance	6 635	6 635	
TOTAL	74 409	70 436	3 973

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	155 954	19 752	100 403	35 799
Fournisseurs et comptes rattachés	43 468	43 468		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	8 487	8 487		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	16 968	16 968		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	176	176		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	6 885	6 885		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	231 937	95 735	100 403	35 799

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 19 643

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

10/12

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	367 377		34 745		402 122
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	34 745				98 624
Situation nette	402 122		34 745		500 746
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	402 122		34 745		500 746

Commentaire

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 535	6 163
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	11 660	14 971
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	22 195	21 135

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés	47 140	
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	7 469	8 614
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	54 609	8 614

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

13/12

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			
Commentaire			

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Charges :	- D'exploitation	6 635	25 130
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		6 635	25 130
Commentaire			